

DÉPARTEMENT D'ILLE & VILAINE
CANTON DE MONTAUBAN-DE-BRETAGNE
COMMUNE DE QUÉDILLAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal	25 août 2026
Date d'affichage de la convocation	25 août 2026
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	14

Étaient présents :

Lydie MÉAL	Vincent CRESPEL	Chrystèle BARBIER
Alain MASSARD	Karine LEMOINE	Christophe GOBIN
Dominique ROLLAND	Fabien THÉAUD	Fabien ROUILLÉ
Sandrine VITRE	Laëtitia CHIFFAIN	Johann CADIEU
Emmanuelle DUVAL	Amélie BERKI	

Était excusée :

Karen LECHEVESTRIER

FINANCES LOCALES

2026-035-MANDAT SPÉCIAL POUR PARTICIPER AU CONGRES DES MAIRES 2026

Madame la Maire informe l'assemblée que le 108ème Congrès des Maires de France aura lieu à PARIS du 24 au 26 novembre 2026.

Conformément à l'article 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les fonctions de Maire, d'Adjoint et Conseillers Municipaux donnent droit aux remboursements des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux.

Au vu de l'article 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 3,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCORDE** un mandat spécial à Madame Lydie MÉAL, Maire, et Monsieur Christophe GOBIN, conseiller municipal, pour se rendre au 108^{ème} Congrès des Maires du 24 au 26 novembre 2026 ;
- **PRÉCISE** que les frais d'inscription, de déplacements et d'hébergement seront remboursés sur la base des frais réels.

La secrétaire de séance,
Karine LEMOINE

Pour extrait conforme,
Madame la Maire, Lydie MÉAL